

**Déclaration orale**  
**Pré-session EPU sur le Grand-Duché de Luxembourg**  
**Genève, 4 avril 2023**

Mesdames et Messieurs,

Je m'appelle Isabelle Hauffels et je représente UNICEF Luxembourg qui est un des comités nationaux de l'UNICEF. Nous plaidons pour un changement durable en faveur des enfants dans le monde, y compris au Luxembourg.

Mon intervention, centrée sur les droits de l'enfant, portera sur :

- Les obligations internationales du Luxembourg.
- La détention d'enfant au centre pénitentiaire de Luxembourg.
- La santé mentale des enfants.

Lors du troisième cycle, le Luxembourg avait reçu 3 recommandations qui demandaient de retirer les réserves faites à la Convention relative aux droits de l'enfant. **Ces recommandations ont été notées.** Lors de l'examen par le Comité des droits de l'enfant en 2021, le Luxembourg avait indiqué que les réserves pourraient être retirées si les projets de loi relatifs à la filiation et à l'accès à la connaissance de ses origines étaient adoptés par la Chambre des députés. **Ces réformes sont encore en cours actuellement.**

Le Luxembourg avait également reçu 6 recommandations demandant d'envisager de ratifier la Convention internationale sur la protection des travailleurs migrants et des membres de leur famille. **Ces recommandations ont été notées.** Aucune avancée n'a eu lieu concernant cette convention. Le Luxembourg fait pourtant partie du groupe d'Etats membres des Nations Unies à s'être déclarés pays champion de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations. Ce Pacte s'appuie, entre autres, sur la Convention sur la protection des travailleurs migrants. Au Luxembourg, les migrants représentent presque 50 % de la population et ceux-ci occupent 73 % des emplois.

**Nous appelons donc le gouvernement luxembourgeois à :**

- **Envisager rapidement de retirer toutes les réserves à la Convention relative aux droits de l'enfant conformément à la demande du Comité des droits de l'enfant.**
- **Signer et ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.**

Malgré des recommandations du Sénégal et de la Sierra Leone lors du troisième cycle, acceptées par le Luxembourg, des enfants sont toujours détenus au centre pénitentiaire pour adultes. Depuis 2018, au moins 25 enfants ont été détenus dans ce centre. Ce chiffre est important, tenant compte d'une population d'à peu près 122.000 enfants. Un de ces 25 enfants a été détenu plus de 200 jours.

**Nous appelons donc le gouvernement luxembourgeois à :**

- **Arrêter sans plus attendre de transférer des enfants au centre pénitentiaire pour adultes en utilisant des alternatives comme les autres mesures de garde prévues à l'article 24 de la loi du 10 août 1992 relative à la protection de la jeunesse.**

La santé mentale est un nos sujets d'attention prioritaire. Selon les dernières estimations de l'UNICEF, la prévalence des problèmes de santé mentale auprès des 10 à 19 ans au

Luxembourg était de 16,5%. Lors du troisième cycle, seule une recommandation touchait à la santé mentale, soit celle du Portugal relative à la prévention du suicide. **Cette recommandation a été acceptée par le Luxembourg.**

En 2022, le ministère de la Santé a entamé les travaux pour élaborer un plan national de santé mentale qui devra intégrer le volet de la prévention suicide. Le Pacte jeunesse en cours met l'accent sur le bien-être et le renforcement des compétences socio-émotionnelles des jeunes. Enfin depuis le 1<sup>er</sup> février 2023, les séances de psychothérapie font enfin l'objet d'un remboursement.

Il reste cependant des efforts à fournir pour une meilleure prise en compte de la santé mentale des enfants d'autant que la pandémie a exacerbé la pénurie de psychiatres pour enfants ainsi que de personnel infirmier en psychiatrie. Les délais d'attentes sont extrêmement longs avant d'accéder à une prise en charge.

Il est aussi impératif de veiller à la santé mentale des enfants plus vulnérables comme les enfants demandeurs de protection internationale, les mineurs non accompagnés, les enfants placés ou ceux en conflit avec la loi.

**Nous appelons donc le gouvernement luxembourgeois à :**

- **Elaborer sans tarder le plan national de santé mentale, en accordant une attention particulière aux enfants et jeunes. Veiller à consulter et intégrer les voix et recommandations des enfants avec expérience vécue.**
- **Continuer les efforts pour améliorer l'accès aux soins de santé mentale, spécialement pour les enfants, sans oublier les plus vulnérables comme les enfants migrants, les enfants placés et les enfants en conflit avec la loi.**

Merci pour votre attention.

L'UNICEF se tient prêt à apporter son soutien pour la mise en œuvre des recommandations.